



**Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH)  
Groupe Lotus (GL)  
Association africaine des droits de l'Homme (ASADHO)  
Ligue des électeurs (LE)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT**

**RDC : Publication du rapport des Nations unies sur le mapping des crimes  
commis entre 1993 et 2003**

**« Un premier pas vers la vérité et la justice »**

**Paris, Bruxelles, Kinshasa, 8 octobre 2010** - La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et ses organisations membres en République démocratique du Congo (RDC), le Groupe Lotus (GL), l'Association africaine des droits de l'Homme (ASADHO) et la Ligue des électeurs (LE), se félicitent de la publication du rapport d'enquête et d'évaluation des violations graves des droits de l'Homme perpétrées au Zaïre puis en RDC entre mars 1993 et juin 2003, qui a été réalisé par le Haut Commissariat des droits de l'Homme des Nations unies. Nos organisations considèrent ce rapport, auquel elles ont contribué, comme une étape cruciale dans la reconnaissance de la gravité des crimes et des violations des droits de l'Homme commis au Zaïre puis en République Démocratique du Congo durant cette période.

Nos organisations saluent le travail de recueil de témoignages et de recherche de la vérité sur les atrocités commises durant cette période contre la population civile par différentes armées et groupes rebelles qui, selon les auteurs de ce rapport, pourraient être qualifiées de crimes internationaux.

Nos organisations condamnent l'impunité quasi totale dont jouissent toujours les auteurs de ces crimes, qui pour la plupart échappent à la compétence temporelle de la Cour pénale internationale, et appuient les conclusions du rapport du Haut Commissariat concernant l'importance d'identifier leurs principaux auteurs pour répondre au droit des victimes à la justice et à réparation.

*« Il faut maintenant que ces crimes épouvantables commis entre 1993 et 2003 fassent l'objet d'enquêtes judiciaires crédibles et que les responsables présumés de ces crimes, qui n'ont pour la plupart fait l'objet d'aucune poursuite dans les pays mentionnés dans le rapport, soient jugés devant une instance impartiale et indépendante, quel que soit le mécanisme choisi »* a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

*« Au regard de l'ampleur des crimes documentés, de leur complexité et notamment par leur caractère transnational, les tribunaux congolais ne sont pas en mesure de rendre seuls justice aux milliers de victimes. C'est pourquoi, nous attendons que la communauté internationale, avec le soutien actif des autorités congolaises, se mobilise pour rendre justice aux victimes oubliées des différents conflits qui ont ensanglanté le pays et contribue ainsi à stopper le cycle de l'impunité et de l'insécurité en RDC »* a déclaré Dismas Kitenge, vice-président de la FIDH et président du Groupe Lotus.

**Contacts Presse:**

**FIDH : Karine Appy/Fabien Maitre + 33 1 43 55 14 12 / + 33 1 43 55 90 19**